

## Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025

Tel que requis par l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes sur le même rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025. Ce rapport financier et le rapport du vérificateur ont été préparés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Suite à la réalisation de leur mandat, les vérificateurs sont d'avis que les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette), des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La réserve émise l'an dernier, relative à nos obligations liées à la mise hors service de nos immobilisations est maintenant corrigée; nos obligations en ce sens ayant été jugées non significatives par nos vérificateurs.

L'exercice financier 2025 s'est conclu par des revenus de 10 223 815 \$ et des charges de fonctionnement de 9 244 535 \$, soit un écart favorable de 979 280 \$, et ce, excluant les résultats des organismes. Nous concentrerons d'ailleurs notre analyse ultérieure sur les résultats des opérations propres à la Ville sans tenir compte des organismes apparentés afin d'alléger le texte.

Cet excédent de fonctionnement résulte principalement de recettes supplémentaires de 1 113 507 \$ couplées à des dépenses supérieures de 134 227 \$.

Les recettes supplémentaires proviennent notamment :

- des taxes foncières supplémentaires générées par les nouvelles constructions : 148 674 \$
- des droits de mutation et permis : 512 345 \$
- des revenus d'intérêts et autres : 239 038 \$
- des frais refacturés divers : 212 953 \$ (services rendus, incluant les activités de loisirs)

Nous sommes particulièrement satisfaits que l'écart excédentaire entre nos prévisions de dépenses et le réel soit de 1,47 %. Cela s'explique par une très grande rigueur dans la gestion dont tout le mérite revient à notre équipe et à nos employés. Évidemment, tout au long de l'année, notre suivi budgétaire nous a permis d'en connaître l'évolution et ainsi planifier si nous pouvions aller de l'avant avec quelques postes plus affectés par l'inflation et certaines opportunités. Le secteur ayant subi l'écart le plus important est celui des travaux publics. Il faut cependant faire attention, car certains travaux de voirie ont été effectués pour des tiers qui nous remboursent la somme engagée dans le cadre d'une entente sur les travaux municipaux. Autant au niveau de la voirie que des dépenses en hygiène du milieu, nous assistons au vieillissement de certaines de nos infrastructures. Des correctifs imprévus doivent être effectués en cours d'année, souvent en urgence. Nous ne pourrions reporter indéfiniment certains correctifs en attendant la solution globale à nos réseaux. Enfin, la gestion financière et administrative a également fait l'objet de dépenses excédentaires. Ces dépenses difficilement planifiables en début d'année sont surtout imputables aux frais juridiques afin de faire respecter notre réglementation, particulièrement sur la bande riveraine et à d'autres honoraires professionnels, notamment la démarche visant la modification de la réglementation sur la navigation de plaisance. L'augmentation des assurances et les élections 2025 viennent compléter ce tableau.

Nous avons maintenu nos efforts dans notre lutte aux plantes exotiques envahissantes en poursuivant le mandat avec notre partenaire, la CBJC. Nous avons poursuivi les actions liées à la diagnose du lac afin d'avoir en main les données essentielles à une meilleure connaissance de son état et ainsi mieux intervenir pour les phases suivantes. Ces données nous sont essentielles non seulement dans le cadre du projet de règlement sur la navigation de plaisance, mais en soutien à toutes les décisions nécessaires à la préservation de notre lac conformément à notre Plan stratégique Fossambault 2050.

Ces éléments viennent confirmer la pertinence de maintenir et d'améliorer le modèle de planification budgétaire estimant le plus justement possible les dépenses et les revenus sécurisés afin d'éviter les risques liés aux nombreux imprévus jonchant notre chemin.

### **Excédents de fonctionnement et endettement à long terme**

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, investissements en immobilisations, etc.), l'excédent ainsi dégagé fait que notre surplus non affecté s'élève à 2 339 380 \$ au 31 décembre dernier versus 1 457 865 \$ l'année précédente. À cette somme s'ajoutent différents fonds et revenus reportés (parcs, roulement, réserve pour imprévus, réserve pour boues des étangs aérés, infrastructures, etc., de même qu'un solde disponible de règlement d'emprunt) qui totalisent 1 532 898 \$ à la même date, pour un grand total de 3 872 278 \$. En 2025, c'est un montant de 415 093 \$ du fonds de roulement qui était engagé.

Notre endettement net à long terme, au 31 décembre dernier, s'élevait à 16 975 596 \$. Si on ajoute notre quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes liés (MRC et La Régie verte), le total s'élève à 17 606 872 \$.

Mis en relation avec notre richesse foncière, il permet de mieux juger de nos efforts à la fois de maintien de nos actifs collectifs et de notre endettement global. En 2025, notre richesse foncière uniformisée était de 630 510 000 \$, ce qui implique que notre ratio d'endettement net s'élevait à 2,8 %, une augmentation imputable en partie aux investissements effectués pour les travaux des rues Boilard, du Quai et autres travaux de maintien des actifs. La pression fiscale de notre dette sur le budget ou vu d'un autre angle, notre hypothèque collective, accapare 19,8 % du budget de fonctionnement.

### **Réalizations en immobilisations 2025 et prévisions 2026 - 2027**

En 2025, nous avons poursuivi le programme de mise à niveau de nos infrastructures, soit les rues Boilard et des Tilleuls avec des travaux majeurs et un resurfaçage de la rue du Quai.

Nous avons poursuivi les investigations nécessaires afin de mieux identifier les différentes problématiques de nos réseaux dans différents secteurs. Nous avons aussi poursuivi les analyses en regard de notre réseau d'égout vieillissant et plus particulièrement le collecteur nord pour lesquels les enjeux ne manquent pas.

Le programme d'intervention en loisirs et culture, concentré sur les travaux nécessités par la Chapelle du Lac s'est complété en début d'année 2026, tel que planifié suivant la perspective globale développée il y a plus de trois ans. Des travaux au montant de 332 778 \$ dont 205 821 \$ en subvention du FRCN pour un coût net de 126 957 \$ auront permis d'assurer le maintien de ce joyau et même certaines améliorations permettant plus de polyvalence dans son usage, partie intégrante du dynamisme de notre communauté. Cela permettra encore à la dévouée corporation responsable de sa programmation, de poursuivre le développement d'une offre culturelle toujours aussi impressionnante.

Notre année d'immobilisations s'est également terminée avec la conclusion de l'acquisition d'une génératrice et de différents équipements pour le Service des travaux publics. Nous poursuivons également la modernisation de la télémétrie et des instruments de contrôle pour nos différents réseaux municipaux. Nous ne négligeons pas non plus l'entretien de nos différents bâtiments et équipements municipaux pour lesquels des sommes sont investies chaque année.

En 2026, outre la conclusion de certains travaux antérieurs, nous devons refaire une partie de la route Fossambault qui a subi les effets de sa conception déficiente et pour laquelle nous ne pourrions nous contenter d'attendre la réfection complète des réseaux pour intervenir. Nous effectuerons les corrections nécessaires sur la rue Morin afin d'éviter l'apport incontrôlé des sédiments et l'érosion de la plage dans ce secteur, et ce, conformément aux recommandations de la CBJC et de nos ingénieurs consultants. L'étude des données de notre plan d'intervention et de notre programme de gestion des actifs est maintenant complétée, mais devra être maintenue à jour. Les données collectées nous permettent de prioriser les rues nécessitant des interventions majeures au niveau des infrastructures souterraines et nous donnant accès à des subventions que nous espérons substantielles pour les réaliser.

Malgré toute cette planification, certains éléments s'invitent dans notre plan d'action sans avertissement. On peut penser entre autres aux données collectées ces dernières années qui ont permis d'identifier des enjeux d'apport parasite en eau dans certains secteurs, venant bloquer toute possibilité d'ajout de construction à court terme sur le réseau. Il est important de rappeler ici à tous les citoyens qu'il **est totalement interdit de raccorder un drain de toiture, un drain de fondation, ou toute autre forme d'apport d'eau non usée dans le réseau d'égout municipal. Des procédures visant les personnes fautives seront enclenchées dès que nos enquêtes seront complétées.** Ces eaux parasites remplissent ces conduites, occupant l'espace requis pour les rejets domestiques tout en engageant des sommes importantes autant en pompage qu'en traitement des eaux usées. De plus, des investissements majeurs sont déjà nécessaires pour maintenir les débits des réseaux conformément à leur potentiel. Nous poursuivons nos corrections des réseaux, en modifiant certaines conduites dans le secteur de la Chapelle du Lac, par la poursuite de l'installation de purges au Domaine de la Rivière-aux-Pins tout en poursuivant l'investigation de ce secteur. Nous évaluerons aussi nos options afin d'accroître plus rapidement notre capacité de réseaux pour accueillir de nouvelles constructions en optimisant certains tronçons de conduites.

Enfin, bien que cela n'était pas notre premier choix, nous finaliserons l'installation temporaire de la station de lavage sur la rue Martel en attendant d'en venir à une solution permanente avec les propriétaires de descentes à bateaux disponibles à Fossambault-sur-le-Lac. Nous travaillons également au suivi de notre plan stratégique et le volet visant l'implantation de services alimentaires assortis d'habitations devrait bientôt faire l'objet de rencontres citoyennes tout comme par le passé, des consultations sur différentes options de développement.

Nous poursuivons également les compléments d'analyses nous permettant de décider du meilleur moyen de corriger la problématique du réseau d'égout vieillissant en bordure du lac. Notre objectif demeure de prendre les meilleures décisions possibles visant à assurer la pérennité de nos actifs avec le maximum d'information et de profiter de l'effet de levier que peuvent nous procurer les programmes de subventions. Certains dossiers évoluent différemment de la planification initiale, mais nous ne serons pas dogmatiques devant les événements, demeurant ouverts sur les solutions novatrices s'inscrivant dans une perspective durable, fidèle à notre plan stratégique.

Pour 2027, nous poursuivrons l'étude des solutions potentielles pour notre collecteur principal, le collecteur secondaire en bordure du lac, les stations de pompage, tout en maintenant nos interventions préventives sur les réseaux et le programme de resurfaçage de certaines rues. Nous devons également adresser la problématique de surpresseur sur la rue Gingras qui complète nos priorités du plan d'intervention, tel que déposé au MAMH. Nous poursuivons également le travail d'analyse des options nous permettant de rejoindre sécuritairement le réseau cyclable à partir de l'intersection Gingras et Fossambault. Bien que dans ce dossier précis, toute approche traditionnelle ne peut être envisageable à court terme. Nous devons être créatifs tout en nous assurant que la solution possible demeure sécuritaire. Le Plan stratégique Fossambault 2050 et son plan d'action devront être révisés. Certains projets collectifs impliquant des partenariats, tels que le pôle villageois soulevé dans nos consultations, devraient être inscrits au prochain PTI tout comme l'avenir de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse. Naturellement, nous y consacrerons toutes les énergies nécessaires afin d'obtenir notre juste part de subventions nous permettant de réaliser ces projets.

Il est important de rappeler ici que nous analysons chacun des projets en fonction de sa valeur ajoutée pour les citoyens et que nous recherchons systématiquement les programmes de subventions nous permettant d'en diminuer l'impact sur nos finances municipales.

## **Conclusion**

Ce rapport financier démontre la bonne situation financière de notre Ville. Les défis demeurent nombreux. L'entretien de nos réseaux et les corrections nécessaires ajouteront de la pression sur notre endettement et sur la taxation. De plus, les enjeux identifiés dans le plan stratégique ajoutent de nouvelles priorités. Dans ce contexte, les programmes de subventions, qu'ils soient fédéraux ou du Québec, devront être accessibles et bonifiés afin de minimiser la pression sur notre dette collective.

Encore une fois, les études démontrent que la fiscalité municipale a ses limites et que ce cadre financier ne suit plus les responsabilités qui lui sont dévolues par les gouvernements supérieurs. On ne peut plus faire de développement uniquement pour développer à court terme notre assiette fiscale sans égard à notre environnement. Le monde municipal est unanime à ce sujet et nos attentes sont grandes. D'ailleurs, l'UMQ dévoilera bientôt les résultats du chantier sur l'avenir des finances et de la fiscalité municipale, juste à temps pour les prochaines élections provinciales. Nous maintiendrons dans nos représentations que l'environnement fait partie intégrante des solutions envisagées pour parvenir à un meilleur équilibre entre les responsabilités et les ressources requises pour y parvenir. Enfin, nous nous assurerons de maintenir à jour nos connaissances et notre expertise au sein de notre organisation, nous dotant d'outils performants, de données scientifiques à jour et d'une approche durable. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons faire face à nos obligations selon le plan que nous avons collectivement élaboré afin de maintenir qu'à Fossambault, « *La vie est belle!* » et que « *L'environnement est dans notre nature...* »

Jacques Poulin, maire